Purchase Order Terms and Conditions

I. <u>WESCO'S TERMS AND CONDITIONS CONTROL THIS AGREEMENT</u>

This purchase order is an offer, made by WESCO Distribution Canada LP ("WESCO") to you, the seller, to buy the goods referenced on the front side of this purchase order. The term goods in these terms and conditions shall be understood to include materials, components and facilities. This offer expressly limits your acceptance to the terms of this offer, together with such plans, specifications, or other documents as are incorporated by reference on the face of this purchase order. Contrary provisions in your quotations, acknowledgements, or any other document that you send in response to this offer, or have sent to WESCO to solicit this offer, are hereby rejected and are **not** binding on WESCO unless WESCO accepts them in writing, no matter whether you tender to WESCO a paper form containing your terms and conditions, whether you send your terms and conditions to WESCO electronically via e-mail or any similar electronic medium, or whether you tender your terms and conditions to WESCO by any other means.

If you submit additional and/or different terms and conditions to WESCO, or submit a counteroffer to this purchase order, WESCO's subsequent performance shall not be construed as either acceptance of your additional and/or different terms and conditions or your counteroffer.

II. <u>ACTIONS THAT WILL CONSTITUTE YOUR ACCEPTANCE OF THIS OFFER</u>

You will be deemed to have accepted this offer if you (a) expressly accept it by transmitting to WESCO your written or oral acknowledgement; (b) begin shipment of the goods that are the subject of this purchase order; or (c) begin manufacture of the goods that are the subject of this purchase order, if such goods are to be specially manufactured for WESCO.

III. <u>PRICE</u>

The price for the goods referenced in this purchase order shall be as stated on the face of this purchase order. You shall not fill this purchase order at any other price unless authorized by WESCO in writing. No charge will be allowed for boxing, packing or crating unless expressly agreed to by WESCO in writing. No charges for extras will be allowed unless they have been ordered in writing by WESCO and the price agreed upon.

You shall be responsible for arranging your design, manufacturing and shipping schedules so that the goods shall arrive at the required destination point in accordance with the delivery schedule specified in this order. Solely for purposes of determining when payment is due if the goods are delivered to the destination point early, goods shall be deemed to have not been delivered until the scheduled delivery date. The time for making payments shall be calculated from the date the invoice is received by WESCO or the date that satisfactory goods and any required documents are delivered to the destination point, whichever is later, unless alternate terms are stated on the face of this purchase order. If an invoice is held or returned for correction, the time shall run from the date the corrected invoice is received by WESCO.

IV. <u>YOUR PROMISES TO WESCO</u>

A. YOUR WARRANTIES TO WESCO

You warrant that you have good and marketable title to the goods. WESCO specifically rejects any of your terms that purport to limit WESCO's remedies to the repair or replacement of the goods that are the subject of this purchase order. Rather, in addition to any warranty that you have expressly extended to WESCO, you will extend to WESCO all implied warranties, including, but not limited to, the implied warranties of fitness for a particular purpose and merchantability. You further warrant that the goods sold under this purchase order will be free from defects in workmanship or materials, and shall conform to any sample, specifications, drawings or other description furnished to or adopted by WESCO and will be fit for all purposes reasonably inferable from any description or specifications forming part of this purchase order. Additionally, you warrant that all goods and services provided by you shall comply with all applicable laws, regulations, orders, directives, policies, guidelines, standards and notices of any federal, provincial or local governmental or regulatory body or court having jurisdiction. You also warrant that all goods delivered or services performed shall comply with any additional health or safety law or regulation of any federal, provincial or local governmental or regulatory body having jurisdiction in the location to which such goods are to be shipped or such services are to be performed pursuant to this purchase order.

The term of your warranties shall be the longer of (1) the term of warranty provided by the manufacturer of the final product into which the goods purchased herein are incorporated (hereinafter "Final Product") (for example, an automobile component that is installed as original equipment in a motor vehicle shall have the same warranty period extended with the motor vehicle); (2) the term mandated by applicable law; or (3) thirty-six months from the date the Final Product is first placed into operation.

B. YOU WILL INDEMNIFY WESCO AGAINST ALL LOSS

You will indemnify and hold WESCO harmless against all loss, including, but not limited to, property damage, loss of profits or revenue, loss of use of any property, cost of capital, cost of purchased or replacement power or temporary equipment, personal or bodily injury, or death arising out of any agreement that is governed by the terms and conditions of this purchase order or in any way related to the goods sold under any agreement that is governed by the terms and conditions of this purchase order. Your indemnification obligation applies whether loss is suffered by you, or whether loss is suffered by WESCO or any third party. Your indemnification obligation applies whether you alone were negligent; whether WESCO alone was negligent; whether any third party alone was negligent; whether you, WESCO, or a third-party were negligent in any combination, whether jointly or concurrently; or whether none of WESCO, you, or any third party was negligent. Your indemnification obligation extends to all loss suffered by reason of any patent or trademark infringement arising, or claimed to arise, out of any agreement governed by the terms of this purchase order. This indemnification obligation requires you to pay any judgments against WESCO, any court costs that may be assessed against WESCO, and any reasonable legal and other professional fees and disbursements incurred by WESCO in WESCO's defense. You have no right to control WESCO's defense of any claim brought against WESCO. Your indemnification obligation does not depend on the truth of any allegations made against WESCO, you, or any third party. While you are not required to indemnify WESCO against WESCO's intentional tortious acts, you must continue to pay WESCO's court costs and reasonable legal and other professional fees and disbursements until it has been established that the loss in question was caused solely by intentional tortious acts of WESCO.

C. WESCO'S PROPERTY

Unless otherwise agreed in writing, all tools, equipment or material of every description furnished to you by WESCO, or specifically paid for by WESCO; and any replacement thereof, or any materials affixed or attached thereto, shall be and remain WESCO's personal property. Such property and whenever practical each individual item thereof, shall be plainly marked or otherwise adequately identified by you as "Property of WESCO Distribution Canada LP" and shall be safely stored separate and apart from your property and shall remain free of liens and encumbrances. You shall not substitute any property for WESCO's property and shall not use such property except in filling WESCO's orders. While in your custody or control, such property shall be held at your risk and insured at your expense in an amount equal to the replacement cost with loss payable to WESCO and may be removed at WESCO's written request, in which event you shall prepare such property for shipment and shall deliver it to WESCO in the same condition as originally received by you, reasonable wear and tear excepted. WESCO shall have the right at all reasonable times upon prior request to enter your premises to inspect any and all such property. Your obligations under this purchase order shall include keeping premises of WESCO free from all claims, liens and encumbrances. You, all of your contractors and suppliers of any tier, waive all rights of lien against the property and premises of WESCO for labour performed or for goods furnished under this purchase order.

D. YOUR DUTIES AS TO CONFIDENTIAL INFORMATION

This purchase order and the documents incorporated herein and all information provided by WESCO to you, whether or not designated by WESCO as confidential or proprietary, shall be deemed "Confidential Information." You agree to maintain and keep all Confidential Information in confidence and not to disclose it to any third party or use such information for any other purpose, except as authorized by WESCO for the performance of this purchase order. You shall not publicize the existence or scope of this purchase order without WESCO's written consent. You shall require these same agreements on the part of any sub-supplier to whom the Confidential Information is disclosed. You shall return all Confidential Information and any documents or records prepared or retained by you containing Confidential Information on demand by WESCO.

E. YOU WILL ACT AS AN INDEPENDENT CONTRACTOR

You shall act as an independent contractor and not as an agent or employee of WESCO and shall not contract any portion of the work to be performed under this purchase order to a third party without the prior written consent of WESCO.

F. YOU WILL SERVICE THE GOODS SOLD UNDER THIS ORDER

During the term goods are supplied hereunder and for a period of 10 years after WESCO has completed the last purchase of goods, you will supply all of WESCO's service and replacement requirements for the goods at the prices most recently approved by WESCO plus any actual cost differential for manufacturing and packaging, such cost differential to be negotiated between you and WESCO but in no case to exceed 20 percent (20%).

G. YOUR AUTHORITY AND CAPACITY

You represent and warrant that you have both the authority and the capacity to enter any agreement that is governed by the terms and conditions of this purchase order and, if applicable, to bind your employer and/or principal.

H. INDUSTRIAL PROPERTY

You shall indemnify and save harmless WESCO from any claim or action arising from the alleged infringement of any claim of any Patent or Trade Mark as a result of the use or sale of the goods. In case the goods or their use are held to constitute an infringement and their use is enjoined, you shall promptly secure for WESCO the right to continue using the goods, replace the goods with non-infringing goods, or, if unable to do any of the foregoing, remove the infringing goods and refund all monies paid therefor.

I. ALLOCATION

In the event of a partial failure of your sources of supply of the goods purchased hereunder, you shall first meet all of WESCO's requirements hereunder prior to any allocation among your other customers.

J. WELDING.

If the material, or any part of it, covered by this order is of welded construction, the welding must conform to the requirements of C.S.A. Standard W59/latest revision and be undertaken by a fabricator fully approved by the Canadian Welding Bureau to the requirements of C.S.A. Standard W47.1/latest revision.

V. <u>WESCO'S RIGHTS UNDER THIS PURCHASE ORDER</u>

A. CHANGES

WESCO shall have the right to make changes in the specifications and drawings for goods or services covered by this purchase order by giving notice in writing. If you believe that any such change affects the price or delivery date for such goods or services, you shall so notify WESCO in writing, with adequate supporting documentation, within five (5) calendar days after receipt of notice of WESCO's change. You shall suspend performance of the change unless thereafter released, in writing, by WESCO to perform the change, and WESCO and you shall mutually agree, in writing, upon an equitable adjustment in the price and/or delivery date to reflect the effect of such change. Your request for any adjustments shall be deemed waived unless submitted in writing within such five (5) calendar days after you receive notice from WESCO to make such changes. You shall not suspend performance of the unaffected portion of this purchase order while WESCO and you are in the process of negotiating or making such changes and any related adjustments, or at any time thereafter unless so instructed in writing by WESCO. If released in writing by WESCO, you shall comply with and perform such change in accordance with the terms of this purchase order. The failure of you and WESCO to agree on an equitable adjustment for the change will in no way affect your responsibility to comply with and perform such change in accordance with the remaining terms of this purchase order.

B. PROGRESS PAYMENTS

Title in and to all payments or accountable advances or otherwise, title in and to all materials, parts, work-in-process and finished work paid for by such payments or accountable advances or otherwise shall vest and remain in WESCO (but at your risk) providing such vesting of title shall not constitute acceptance by WESCO of such materials, parts, work-in-process and finished work and shall not relieve you of your obligation to perform the services or deliver the goods in conformity with the requirements of this purchase order or any agreement resulting herefrom. If WESCO makes any advance or progress payment to you under this purchase order, upon WESCO's request, you agree to execute and deliver to WESCO a security agreement and financing statement (both in form satisfactory to WESCO) granting a security interest to WESCO, effective in all Provinces or other jurisdictions of fabrication or manufacture, in the proceeds, raw materials and goods which are, or which are sought to be, purchased, manufactured or otherwise obtained pursuant to this purchase order.

C. SETOFF

WESCO shall have the right to set off the amount of return credits or other sums owed to WESCO's customers arising out of goods sold to WESCO under any agreement governed by this purchase order or any other agreement between you and WESCO from amounts owed to you under any agreement governed by this purchase order or any other agreement between you and WESCO

D. INSPECTION AND TESTING

WESCO reserves the right to review your quality assurance and quality control procedures, and you shall at your expense furnish to WESCO a reasonable number of samples. WESCO may inspect and witness the progress of the work and, to ensure that the goods are being furnished in accordance with this purchase order, your testing: WESCO shall be granted access to all parts of your plant(s) or your sub-supplier's plant(s) engaged in the manufacturing or processing of this purchase order. The representative's inspection and witnessing of testing, the lack thereof, or lack of comment or other response from the representative shall in no way release you from any of your obligations under this purchase order. You shall ensure that this term becomes a part of your purchase orders to sub-suppliers for all goods or services which are used in the products purchased under this purchase order. You and your sub-supplier shall notify WESCO at least five (5) calendar days in advance of the date any inspection or test can be made. If, for any reason, the date should be set back, you shall telephone or wire WESCO immediately. Complete and accurate information is required to maintain the overall schedule. Unless otherwise stated, you shall furnish the status of engineering, material procurement, production and shipping information every fourteen (14) days, at minimum. YOU SHALL NOT SHIP THE GOODS FURNISHED UNDER THIS PURCHASE ORDER WITHOUT WESCO'S FINAL INSPECTION OR A PRIOR WRITTEN WAIVER OF INSPECTION FROM WESCO. VIOLATION OF THIS REQUIREMENT MAY RESULT IN AN AUTOMATIC REJECTION OF THE GOODS WITH SUBSEQUENT COSTS FOR RETURN OR OTHER ACTION AS WARRANTED TO YOUR ACCOUNT. EXCEPT AS OTHERWISE AGREED IN WRITING, ALL SHIPMENTS SHALL BE SUBJECT TO FINAL INSPECTION BY WESCO AFTER RECEIPT BY WESCO AT DESTINATION.

If at any time after delivery of the goods to the destination point any defect or deficiency should appear due to faulty workmanship, material or design or if the goods or any part thereof fail to meet the requirements of this purchase order, WESCO shall have the right, in addition to any rights it may have hereunder, to reject and return such goods for either full credit or refund of monies paid, at its choice, all charges collect including incoming charges. Without limiting the foregoing right, WESCO shall have the additional right to require you promptly to replace, repair, or restore any faulty workmanship, material or design at your expense and risk. You shall pay all transportation costs, if any, both ways between your plant or repair depot and the destination point. If you are unable or unwilling to effect such prompt replacement, repair or restoration, WESCO may do so by using its own facilities or by outside contract and shall be entitled to charge you for its expenses directly or indirectly occasioned thereby. The provisions of this paragraph shall not be deemed to diminish, restrict or exclude the operation of any warranty implied or imposed by law.

The making or failure to make any inspection of or payment for the goods or services covered by this purchase order shall in no way impair WESCO's right to reject goods or services, nor be deemed to constitute acceptance by WESCO of the goods or services, nor in any way affect your obligations or WESCO's rights under this purchase order, notwithstanding WESCO's knowledge of any non-conformity or defect, the substantially or ease of discovery of any such non-conformity or defect, nor WESCO's failure to earlier reject the goods or services.

E. CONSENT TO ASSIGNMENT OF PAYMENT

None of this purchase order, any agreement governed by this purchase order or any right to receive payment or other right hereunder or thereunder, shall be assignable or transferable without WESCO's prior written consent.

F. SUSPENSION

WESCO may, at any time, by written notice to you, suspend further performance of all or any portion of this purchase order by you. Such suspensions shall not exceed one hundred eighty (180) consecutive calendar days each. Upon receiving any such notice of suspension, you shall promptly suspend further performance of this purchase order to the extent specified and, during the period of such suspension, shall properly care for and protect all work in progress and materials, supplies and equipment you have on hand for performance of this purchase order. You shall use your best efforts to utilize your material, labour and equipment in such a manner as to mitigate costs associated with suspension. WESCO, may, at any time, withdraw the suspension as to all or part of the suspended performance by written notice to you specifying the effective date and scope of withdrawal, and you shall, on the specified date of withdrawal, resume diligent performance of the work for which the suspension is withdrawn. If you believe that any such suspension or withdrawal of suspension justifies modification of the purchase order price or time for performance, you shall comply with section V.A., entitled "CHANGES." In no event shall you be entitled to any loss of prospective profits, contributions to overhead or any incidental, consequential or other damages because of such suspension or withdrawal of suspension.

G. CANCELLATION

WESCO shall have the right to cancel this purchase order and any agreement governed by this purchase order at any time upon payment of such reasonable charges in accordance with your policies established at the time of your acceptance of this purchase order, or as later agreed by you and WESCO in writing. However, WESCO may cancel with no liability for expenses incurred by you if delivery is not completed within the time stated on the reverse side of the purchase order or, if no time is stated, within a reasonable time. Such rights of cancellation are in addition to all rights of cancellation provided by law. Notwithstanding any cancellation or termination of this purchase order and any agreement governed by this purchase order, the provision of items IV A to D of this purchase order shall survive.

VI. <u>INTERPRETATION OF THIS AGREEMENT</u>

A. NO ORAL MODIFICATION

None of WESCO's employees or agents have any authority to orally modify or alter in any way the terms and conditions of this purchase order.

B. PRIOR COURSE OF DEALINGS IRRELEVANT

Regardless of how many times WESCO purchases or has purchased goods from you by any means, each time you accept this purchase order by any means constitutes a separate agreement that shall be interpreted without reference to any other agreement between you and WESCO, or what you may claim to be a course of dealing that has arisen between you and WESCO.

C. A USAGE OF TRADE SHALL NOT VARY TERMS AND CONDITIONS

No usage of trade shall vary any of these terms and conditions.

D. NO PRIOR OR CONTEMPORANEOUS AGREEMENTS

Except as expressly provided herein, there are no prior or contemporaneous agreements, representations, warranties, or understandings that affect in any way this purchase order or any agreement that is governed by the terms and conditions of this purchase order.

E. DELAY

Time shall be of the essence of this order or any contract following thereupon.

F. AUTHORITY

Wherever the word "WESCO" appears in these terms and conditions with respect to any authorization or notice, the word is deemed to mean, and only mean WESCO's Purchasing Department. No other person or department of WESCO is so authorized to act.

VII. <u>SHIPMENT OF GOODS</u>

Shipment of all goods sold under any agreement that is governed by the terms and conditions of this purchase order will be made F.O.B. to the point of destination, as shown on the face of this purchase order. You will bear the risk of loss until delivery of the goods to the point of destination and title shall pass upon such delivery.

You will mail invoices and bills of lading to WESCO's mailing office, indicating on the invoices cash discount terms for prompt payment and a separate invoice shall be rendered for each order or shipment. You will show the purchase order and item number(s) on all invoices, packages, bills of lading, etc., and all communications in reference thereto. All goods shall be properly classified, described, packaged, marked and labelled by you for shipment, and shall be in proper condition for transportation in accordance with any applicable federal, provincial or local laws or regulations, and you shall indemnify WESCO from any claims, penalties or damages incurred by WESCO as a result of the improper shipment of the goods.

Any shipping dates given in advance of actual shipment are warranted by you to be firm. You will bear all costs arising out of any delay in shipment of the goods sold under this purchase order to WESCO. If WESCO becomes aware of any event that reasonably suggests to WESCO that you might not meet the delivery date that you and WESCO have agreed upon, WESCO will have the right to instruct you to ship the goods to WESCO, or any third party, by the most expeditious manner possible, and you will be solely responsible for any additional cost incurred thereby.

VIII. <u>GOVERNING LAW</u>

Any agreement that is governed by the terms and conditions of this purchase order will be governed by the law of the Province where WESCO's office issuing this purchase order is located and the Courts of such Province shall have sole jurisdiction, except for such jurisdiction's choice of law rules. You consent to extra-territorial service of process on you.

IX. <u>NO WAIVER OF WESCO'S RIGHTS UNDER APPLICABLE LAW</u>

Nothing contained herein shall be construed to limit or waive any rights of WESCO under applicable Federal, provincial, or local laws. No waiver of any right or remedy in respect of any occurrence on one occasion shall be deemed a waiver of such right or remedy in respect of such occurrence on any other occasion.

X. <u>SEVERABILITY</u>

Should any part of these terms and conditions be held invalid or unenforceable, that portion shall be construed consistent with the law governing the agreement resulting from this purchase order, and the remaining portions – be they entire clauses, paragraphs within clauses, sentences, or portions of sentences – shall remain in full force and effect. The term "clause" as used herein refers to the entire text contained below a bolded heading. For example, all the text under the words "X. SEVERABILITY" constitutes a "clause."

<u>Termes & Condition Du Bon de Commande</u>

I. <u>LES MODALITÉS DE WESCO RÉGISSENT LA PRÉSENTE CONVENTION</u>

Le présent bon de commande constitue une offre, faite par WESCO Distribution Canada LP (« WESCO »), d'achat des produits dont il est question au recto du présent bon de commande qui vous est faite à titre de vendeur. On doit comprendre que le terme « produits » figurant dans les présentes modalités comprend les matériaux, les composantes et les installations. La présente offre limite expressément votre acceptation aux modalités de la présente offre, ainsi qu'aux plans, aux spécifications ou aux autres documents qui sont intégrés par renvoi au recto du présent bon de commande. Les dispositions contraires prévues dans vos devis, vos accusés de réception ou un autre document que vous envoyez en réponse à la présente offre, ou que vous avez envoyés à WESCO en vue de solliciter la présente offre, sont par les présentes rejetés et **ne** lient **aucunement** WESCO à moins que WESCO ne les accepte par écrit, sans égard au fait que vous remettez à WESCO un formulaire renfermant vos modalités, que vous envoyez vos modalités à WESCO par voie électronique au moyen d'un courriel ou d'un autre moyen électronique similaire ou que vous remettez vos modalités à WESCO de tout autre façon.

Si vous soumettez à WESCO des modalités additionnelles et/ou différentes, ou que vous lui soumettez une contre-offre au présent bon de commande, l'exécution subséquente par WESCO de ses obligations ne devrait pas être interprétée comme une acceptation de vos modalités additionnelles et/ou différentes ou de votre contre-offre.

II. <u>MESURES QUI CONSTITUERONT VOTRE ACCEPTATION DE LA PRÉSENTE OFFRE</u>

Vous serez réputé avoir accepté la présente offre si a) vous l'acceptez expressément en faisant parvenir à WESCO un acquiescement écrit ou verbal; b) vous commencez l'expédition des produits qui font l'objet du présent bon de commande ou c) vous commencez la fabrication des produits qui font l'objet du présent bon de commande, si ces produits doivent être fabriqués spécifiquement pour WESCO.

III. <u>PRIX</u>

Le prix des produits dont il est question dans le présent bon de commande sera celui qui figure au recto du présent bon de commande. Vous ne pouvez inscrire un prix différent de celui prévu dans le présent bon de commande que si WESCO vous y autorise par écrit. La facturation de frais de mise en boîte ou en caisse, ou des frais d'emballage n'est pas autorisée à moins que WESCO n'en convienne expressément par écrit. La facturation de frais supplémentaires ne sera pas autorisée à moins que WESCO n'ait commandé un supplément par écrit et que le prix n'en ait été convenu.

Vous serez responsable de la gestion de vos délais de conception, de fabrication et d'expédition de manière à ce que les produits arrivent à la destination voulue dans les délais de livraison prévus dans le présent bon de commande. Uniquement afin de déterminer le moment auquel le paiement doit être effectué si les produits sont livrés à la destination prévue plus tôt, les produits seront réputés ne pas avoir été livrés avant la date de livraison prévue. Le délai accordé pour effectuer le paiement débute à la date à laquelle WESCO reçoit la facture ou la date à laquelle des produits satisfaisants et d'autres documents requis sont livrés à destination, selon la date la plus tardive, à moins que d'autres conditions ne soient prévues au recto du présent bon de commande. Si une facture est retenue ou retournée en vue d'être corrigée, le délai débutera à compter de la date à laquelle WESCO reçoit la facture corrigée.

IV. <u>PROMESSES ENVERS WESCO</u>

A. GARANTIE DONNÉE À WESCO

Vous garantissez que vous détenez un titre valable à l'égard des produits. WESCO rejette expressément vos modalités visant à limiter les recours de WESCO pour la réparation ou le remplacement des produits qui font l'objet du présent bon de commande. Outre les garanties que vous avez expressément consenties à WESCO, vous consentirez à WESCO toutes les garanties implicites, notamment les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à la convenance à un usage particulier. Vous garantissez aussi que les produits vendus aux termes du présent bon de commande seront libres de tout défaut de fabrication ou de matériel, et seront conformes à l'échantillon, aux spécifications, aux dessins ou à une autre description fournis à WESCO ou adoptés par celle-ci et conviendront, à toutes fins utiles, à la description ou aux spécifications raisonnablement sous-entendues qui font partie du présent bon de commande. De plus, vous garantissez que tous les produits et services que vous offrez seront conformes aux lois, aux règlements, aux ordres, aux directives, aux politiques, aux lignes directrices, aux normes et aux avis applicables d'un palier de gouvernement ou d'une autorité de réglementation fédérale, provinciale ou municipale ou d'un tribunal compétent. Vous garantissez également que tous les produits livrés ou services fournis seront conformes aux autres lois ou aux règlements en matière de santé et de sécurité d'un palier de gouvernement ou d'une autorité de réglementation fédérale, provinciale ou municipale compétente dans le territoire où les produits seront expédiés ou les services seront fournis aux termes du présent bon de commande.

Vos garanties devront être en vigueur pour une durée correspondant à la plus longue des périodes suivantes, soit (1) la durée de la garantie offerte par le fabricant du produit final auquel sont intégrés les produits qui font l'objet d'un achat aux présentes (ci-après, le « produit final ») (par exemple, une composante installée à titre d'équipement original dans un véhicule motorisé bénéficiera de la même période de garantie que le véhicule motorisé), (2) la durée prévue par la loi applicable ou (3) 36 mois à compter de la date d'entrée en service du produit final.

B. GARANTIR WESCO CONTRE TOUTE PERTE

Vous garantirez WESCO contre toute perte, notamment les dommages matériels, les pertes de bénéfice ou de revenu, la perte de l'usage d'un bien, le coût du capital, le coût d'achat ou de remplacement de source d'énergie ou d'équipement temporaire, un préjudice physique ou corporel ou un décès découlant d'une convention régie par les modalités du présent bon de commande ou de quelque manière reliée au produit vendu aux termes d'une convention régie par les modalités du présent bon de commande. Votre obligation de garantie s'applique si vous, WESCO ou une autre partie subissez une perte. Votre obligation de garantie s'applique si vous seul avez été négligents; si WESCO seule a été négligente; si une autre partie seule a été négligente; si vous, WESCO ou une autre partie, peu importe la combinaison, avez été négligents, conjointement ou séparément ou si ni WESCO, ni vous, ni une autre partie n'a été négligent. Votre obligation de garantie s'étend à toute perte subie en raison d'une contrefaçon de brevet ou de marque découlant, réellement ou prétendument, d'une convention régie par les modalités du présent bon de commande. Vous êtes tenu par l'obligation de garantie de satisfaire à tout jugement rendu contre WESCO, de régler les frais de justice que WESCO est condamnée à verser et d'assumer les frais judiciaires, les honoraires d'avocat et les autres honoraires professionnels raisonnables et les dépenses raisonnables engagés par WESCO dans le cadre de sa défense. Vous n'avez pas le droit de diriger la défense de WESCO dans le cadre d'une réclamation faite contre elle. Votre obligation de garantie n'est pas tributaire de la véracité des allégations faites à l'encontre de WESCO, vous ou une autre partie. Bien que vous ne soyez pas tenu de garantir WESCO contre ses actes délictueux intentionnels, vous devez continuer à régler les frais judiciaires de WESCO, ses honoraires d'avocat et honoraires professionnels raisonnables et ses dépenses raisonnables jusqu'à ce qu'il ait été établi que la perte en question découle uniquement d'actes délictueux intentionnels de la part de WESCO.

C. BIENS DE WESCO

À moins qu'il en soit convenu autrement par écrit, la totalité des outils, de l'équipement ou du matériel de toute nature qui vous ont été fournis par WESCO, ou qui ont été expressément payés par WESCO, et les outils, l'équipement ou le matériel de rechange, ou tous les éléments qui y sont rattachés, constitueront des biens personnels de WESCO. Ces biens et, dans la mesure du possible, chacun des éléments particuliers de ceux-ci seront clairement marqués ou vous devrez autrement les identifier de façon adéquate à titre de « propriété de WESCO Distribution Canada LP » et ils devront être entreposés de façon sécuritaire dans un lieu distinct de l'endroit où sont rangés vos biens et devront demeurer libres de tout privilège et charge. Vous ne pouvez pas remplacer un bien de WESCO par un autre bien et vous n'êtes pas autorisés à utiliser ce bien, sauf pour remplir les commandes de WESCO. Pendant qu'ils seront sous votre garde ou votre contrôle, vous devez en assumer la détention à vos risques et les assurer à vos frais pour un montant équivalant à leur coût de remplacement et la perte devra être remboursée à WESCO. Ces biens pourront être retirés à la demande écrite de WESCO, auquel cas, vous devrez les préparer à l'expédition et les livrer à WESCO dans la condition où vous les avez reçus au départ, exception faite d'une usure raisonnable. WESCO aura le droit, à tout moment raisonnable et moyennant une demande préalable, d'avoir accès à vos installations en vue d'y inspecter ses biens. Vous avez l'obligation, aux termes du présent bon de commande, d'empêcher que les installations de WESCO fassent l'objet de réclamations, de privilèges et de charges. Vous, tous vos sous-contractants et vos fournisseurs renoncez à tout droit réel à l'égard des biens et les installations de WESCO à l'égard des travaux réalisés ou des biens fournis aux termes du présent bon de commande.

D. RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Le présent bon de commande et les documents qui y sont intégrés ainsi que la totalité des renseignements que WESCO vous a fournis, qu'ils soient ou non désignés par WESCO comme étant des renseignements confidentiels ou exclusifs, seront réputés constituer des « renseignements confidentiels ». Vous vous engagez à protéger tous les renseignements confidentiels et à ne pas les divulguer à un tiers ni à les utiliser à toute autre fin, sauf dans la mesure permise par WESCO en vue de l'exécution du présent bon de commande. Vous ne devrez pas publiciser l'existence ou la portée du présent bon de commande sans le consentement écrit de WESCO. Vous devrez exiger les mêmes engagements de la part de tous les fournisseurs à qui des renseignements confidentiels sont divulgués. Vous devrez retourner à WESCO, sur demande, tous les renseignements confidentiels et les documents ou les registres que vous avez préparés ou que vous avez conservés et qui renferment des renseignements confidentiels.

E. ENTREPRENEUR INDÉPENDANT

Vous agirez à titre d'entrepreneur indépendant plutôt qu'à titre de représentant ou d'employé de WESCO et vous ne devrez pas confier une partie du travail devant être exécuté aux termes du présent bon de commande à un tiers sans le consentement écrit de WESCO.

F. PRESTATION DE SERVICE À L'ÉGARD DES PRODUITS VENDUS AUX TERMES DE LA PRÉSENTE COMMANDE

Au cours de la période où des produits sont fournis aux termes des présentes, et pour une période de 10 ans après que WESCO aura réalisé le dernier achat de produits, vous devrez répondre aux besoins de WESCO en matière de service et de remplacement à l'égard des produits en fonction des plus récents prix approuvés par WESCO, majorés de tout changement dans les coûts réels de fabrication et d'emballage, changement qui sera fixé par voie de négociations entre vous et WESCO, mais qui ne devra en aucun cas dépasser 20 pour cent (20 %).

G. AUTORITÉ ET CAPACITÉ

Vous déclarez que vous avez l'autorité et la capacité de conclure une convention régie par les modalités du présent bon de commande et, au besoin, de lier votre employeur et/ou votre mandant.

H. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Vous devez garantir WESCO contre toute réclamation ou poursuite découlant d'une présumée contrefaçon d'un brevet ou d'une marque de commerce en raison de l'utilisation ou de la vente des produits. Si les produits ou leur utilisation sont jugés constituer une contrefaçon, et que leur utilisation est interdite, vous devez obtenir rapidement pour WESCO le droit de continuer d'utiliser les produits, remplacer les produits par des produits non contrefaits, ou, si vous n'êtes pas en mesure de faire ce qui précède, retirer les produits contrefaits et rembourser les sommes versées pour ceux-ci.

I. ATTRIBUTIONS

En cas d'omission partielle de la part de vos sources d'approvisionnement en produits achetés aux termes des présentes, vous devez d'abord combler la totalité des besoins de WESCO prévus aux présentes avant d'effectuer des attributions à vos autres clients.

J. SOUDAGE

Si le matériel, ou une partie de celui-ci, visé par le présent bon de commande contient des éléments de soudage, le soudage doit être conforme aux exigences de la dernière révision de la norme W59 de la CSA et être effectué par un atelier approuvé par le Bureau canadien de soudage selon les exigences de la dernière révision de la norme W47.1 de la CSA.

V. <u>DROITS DE WESCO PRÉVUS PAR LE PRÉSENT BON DE COMMANDE</u>

A. MODIFICATIONS

WESCO a le droit d'apporter des modifications aux spécifications et aux dessins des produits ou des services visés par le présent bon de commande moyennant un avis écrit. Si vous êtes d'avis qu'une modification a une incidence sur le prix ou la date de livraison des produits ou des services en question, vous devez en aviser WESCO par écrit et lui fournir des preuves suffisantes au plus tard cinq jours civils après la réception de l'avis de modification de WESCO. Vous devez suspendre l'exécution de la modification, à moins que la suspension ne soit levée par la suite, par écrit, par WESCO en vue de réaliser la modification, et WESCO et vous devrez vous entendre par écrit sur un rajustement équitable du prix et/ou de la date de livraison pour tenir compte des incidences de la modification. Vous serez réputé avoir renoncé à votre demande de rajustement, à moins que vous ne la soumettiez par écrit au plus tard cinq jours civils après que vous aurez reçu l'avis de modification de WESCO. Vous ne devrez pas suspendre l'exécution de la partie du présent bon de commande qui n'est pas touchée par la modification pendant que WESCO et vous êtes en cours de négociation ou de réalisation des modifications et des rajustements connexes ou à tout moment par la suite, à moins que WESCO ne vous demande par écrit de le faire. Si WESCO lève la suspension par écrit, vous devrez vous conformer à la modification et l'exécuter conformément aux conditions du présent bon de commande. L'omission de vous entendre avec WESCO sur un rajustement équitable à l'égard de la modification n'aura aucune incidence sur votre obligation de vous conformer à la modification et de l'exécuter conformément aux autres conditions du présent bon de commande.

B. ACOMPTES

WESCO acquerra et conservera (mais à votre risque) le droit aux paiements, aux avances à justifier ou autres, le droit au matériel, aux pièces, aux travaux en cours et aux travaux terminés qui ont été payés au moyen des paiements ou des avances à justifier en question ou autrement dans la mesure où l'acquisition du droit ne constituera pas une acceptation par WESCO du matériel, des pièces, des travaux en cours et des travaux terminés ni une libération de votre obligation d'offrir les services ou de livrer les produits conformément aux exigences du présent bon de commande ou d'une entente découlant de celui-ci. Si WESCO vous verse un acompte ou effectue un paiement anticipé aux termes du présent bon de commande, à sa demande, vous vous engagez à signer et à remettre à WESCO un contrat de garantie et un état de financement (tous deux sous une forme satisfaisante pour WESCO) en vue d'accorder à WESCO une sûreté, en vigueur dans toutes les provinces ou autres territoires de fabrication, sur les procédés, les matières premières et les produits qui sont achetés, fabriqués ou autrement obtenus aux termes du présent bon de commande ou qu'on cherche à acheter, à fabriquer ou à obtenir autrement.

C. COMPENSATION

WESCO a le droit de compenser le montant des crédits et autres sommes qu'elle doit à ses clients en raison des produits vendus à WESCO aux termes d'une convention régie par le présent bon de commande ou d'une autre convention que vous avez conclue avec WESCO avec les montants qui doivent vous être payés aux termes d'une convention régie par le présent bon de commande ou une autre convention que vous avez conclue avec WESCO.

D. INSPECTION ET VÉRIFICATION

WESCO se réserve le droit d'examiner vos procédures d'assurance qualité et de gestion de la qualité et vous devrez fournir à WESCO un nombre raisonnable d'échantillons à vos frais. WESCO peut inspecter l'état d'avancement des travaux et en être témoin et, afin de s'assurer que les produits sont fournis conformément au présent bon de commande, elle peut inspecter vos méthodes d'essai. WESCO devra avoir accès à toutes les sections de votre ou de vos usines ou de celles de vos fournisseurs qui participent à la fabrication ou au traitement du présent bon de commande. L'inspection et la constatation des méthodes d'essai par le représentant, l'absence de méthodes d'essai ou l'absence de commentaire ou d'autre réponse du représentant ne vous libérera pas de vos obligations prévues dans le présent bon de commande. Vous devez vous assurer que la présente modalité fasse partie des bons de commande que vous envoyez aux fournisseurs à l'égard de tous les biens ou services qui sont utilisés dans les produits achetés aux termes du présent bon de commande. Vous et votre fournisseur devez aviser WESCO de la date à laquelle une inspection ou un essai peut être fait au moins cinq jours civils à l'avance. Si, pour une raison quelconque, la date devait être reportée, vous devez en aviser WESCO sur-le-champ par téléphone ou communication électronique. Des renseignements exacts et complets sont requis en vue de respecter les délais généraux. À moins d'indication contraire, vous devez fournir des renseignements concernant l'état des travaux, l'approvisionnement en matériel, la production et la livraison au moins tous les quatorze (14) jours. VOUS NE DEVEZ PAS EXPÉDIER LES PRODUITS FOURNIS AUX TERMES DU PRÉSENT BON DE COMMANDE SANS QUE WESCO N'AIT PROCÉDÉ À UNE INSPECTION FINALE OU QUE WESCO N'AIT RENONCÉ PAR ÉCRIT À PROCÉDER À UNE INSPECTION. LA VIOLATION DE CETTE EXIGENCE POURRAIT ENTRAÎNER LE REJET AUTOMATIQUE DES PRODUITS, AUQUEL CAS LES COÛTS DE RETOUR OU D'AUTRES MESURES SERONT À VOTRE CHARGE. À MOINS QU'IL N'EN AIT ÉTÉ CONVENU AUTREMENT PAR ÉCRIT, TOUTES LES EXPÉDITIONS SERONT ASSUJETTIES À UNE INSPECTION FINALE EFFECTUÉE PAR WESCO AU MOMENT DE LA RÉCEPTION À DESTINATION.

Si, à tout moment après la livraison des produits au point de destination, une défectuosité devait être découverte en raison d'un défaut de fabrication, de matériel ou de conception ou si les produits ou une partie de ceux-ci n'arrivent pas à respecter les exigences du présent bon de commande, WESCO aura le droit, outre les droits qui lui sont accordés aux termes des présentes, de refuser et de retourner les produits en échange d'un crédit ou d'un remboursement complet des sommes versées, à son gré, tous les frais connexes étant à votre charge, y compris les frais de restitution. Sans limiter la portée du droit précédent, WESCO aura aussi le droit de vous obliger à remplacer, réparer ou remettre à neuf rapidement un produit montrant un défaut de fabrication, de matériel ou de conception à vos frais et risques. Vous devrez assumer tous les frais de transport, le cas échéant, entre votre usine ou l'atelier de réparation et le point de destination. Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer le remplacement, la réparation ou la remise à neuf rapidement ou si vous refusez de le faire, WESCO peut s'en charger en ayant recours à ses propres installations ou à l'impartition et aura le droit de vous facturer ses dépenses engagées directement ou indirectement à cet égard. Les dispositions du présent paragraphe ne doivent pas être interprétées de façon à atténuer, limiter ou exclure l'application d'une garantie implicite ou prévue par la loi.

L'inspection ou le paiement des produits ou des services visés par le présent bon de commande ou l'omission de les inspecter ou de les payer ne portera aucunement atteinte au droit de WESCO de refuser des produits ou des services ni ne sera pas réputé constituer une acceptation par WESCO des produits ou des services ni n'aura d'incidence de quelque façon que ce soit sur vos obligations ou les droits de WESCO aux termes du présent bon de commande, sans égard au fait que WESCO a connaissance qu'un produit est non conforme ou défectueux, à l'importance de la non-conformité ou de la défectuosité en question ou à la facilité avec laquelle elle peut être découverte ni à l'omission de WESCO de rejeter plus tôt les produits ou les services.

E. CONSENTEMENT À LA CESSION DES PAIEMENTS

Le présent bon de commande, les conventions régies par le présent bon de commande et les droits de recevoir un paiement ou les autres droits prévus par les présentes ne peuvent faire l'objet d'une cession ou d'un transfert sans le consentement écrit de WESCO.

F. SUSPENSION

WESCO peut, à tout moment, moyennant un avis qu'elle vous aura envoyé, suspendre votre exécution de la totalité ou d'une partie du présent bon de commande. Les suspensions ne pourront pas dépasser cent quatre-vingt (180) jours civils consécutifs chacune. Dès la réception d'un avis de suspension, vous devez aussitôt suspendre l'exécution du présent bon de commande selon les instructions indiquées et, au cours de la période de suspension, vous devez veiller de façon adéquate sur tous les travaux en cours et les matériaux, les approvisionnements et l'équipement dont vous disposez pour l'exécution du présent bon de commande. Vous devez faire de votre mieux pour utiliser les matériaux, la main d'œuvre et l'équipement de façon à atténuer les coûts reliés à la suspension. WESCO peut, à tout moment, lever la suspension visant la totalité ou une partie de l'exécution suspendue au moyen d'un avis écrit dans lequel elle précise la date d'entrée en vigueur et la portée de la levée, et vous devrez, à la date de levée indiquée, reprendre l'exécution diligente des travaux visés par la levée de la suspension. Si vous croyez que des modifications doivent être apportées au prix figurant sur le bon de commande ou au délai d'exécution en raison de la suspension ou de la levée de la suspension, vous devez vous conformer au paragraphe V.A., « MODIFICATIONS ». Vous n'aurez en aucun cas le droit à un dédommagement en raison de la perte de bénéfices potentiels, à des sommes affectées aux frais généraux ou à des dommages-intérêts directs ou indirects ou à d'autres dommages-intérêts découlant de la suspension ou de la levée de la suspension

G. ANNULATION

WESCO aura le droit d'annuler le présent bon de commande et les conventions régies par le présent bon de commande à tout moment moyennant le versement de frais raisonnables conformément à vos politiques établies au moment de votre acceptation du présent bon de commande ou convenues plus tard par écrit entre vous et WESCO. Toutefois, WESCO peut annuler sans être tenue responsable des dépenses que vous aurez engagées si la livraison n'est pas achevée dans le délai prévu au recto du bon de commande ou, si aucun délai n'est prévu, dans un délai raisonnable. Ces droits d'annulation s'ajoutent aux droits d'annulation prévus par la loi. Malgré l'annulation ou la résiliation du présent bon de commande et d'une convention régie par le présent bon de commande, les dispositions des paragraphes IV A à D du présent bon de commande seront maintenues.

VI. <u>INTERPRÉTATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION</u>

A. AUCUNE MODIFICATION VERBALE

Aucun employé ou représentant de WESCO n'a le pouvoir de modifier ou de changer verbalement de quelque façon que ce soit les modalités du présent bon de commande.

B. IMPERTINENCE DES RAPPORTS D'AFFAIRES ANTÉRIEURS

Peu importe la fréquence à laquelle WESCO vous achète ou vous a acheté des produits par quelque moyen que ce soit, l'acceptation à différents moments du présent bon de commande de quelque façon que ce soit constitue à chaque fois une convention distincte qui sera interprétée comme si elle n'avait aucun lien avec une autre convention conclue entre vous et WESCO ou avec votre perception des rapports d'affaires qui se sont développés entre vous et WESCO.

C. L'USAGE DU COMMERCE NE CHANGERA LES MODALITÉS

Aucun usage du commerce ne changera l'une ou l'autre des présentes modalités.

D. AUCUNE CONVENTION ANTÉRIEURE OU PARALLÈLE

Exception faite de ce qui est prévu expressément aux présentes, il n'existe aucune convention, déclaration, garantie ou entente antérieure ou parallèle ayant une quelconque incidence sur le présent bon de commande ou sur une convention régie par les modalités du présent bon de commande.

E. DÉLAIS

Les délais mentionnés dans le présent bon de commande ou un contrat conclu par suite de celui-ci sont de rigueur.

F. AUTORITÉ

Partout où le mot « WESCO » figure dans les présentes modalités à l'égard d'une autorisation ou d'un avis, ce mot n'est réputé signifier que le service des achats de WESCO. Personne d'autre ni aucun autre service de WESCO n'est autorisé à agir à ce titre.

VII. <u>EXPÉDITION DES PRODUITS</u>

L'expédition de la totalité des produits vendus aux termes d'une convention régie par les modalités du présent bon de commande sera effectuée FAB le point de destination, tel qu'il est indiqué au recto du présent bon de commande. Vous assumerez le risque de perte jusqu'à la livraison des produits au point de destination et le titre de propriété sera transféré au moment de la livraison.

Vous enverrez les factures et les connaissements par la poste à l'adresse postale de WESCO, en prenant soin d'indiquer sur les factures les escomptes pour acquittement rapide, et une facture distincte devra être remise pour chaque bon de commande ou expédition. Vous devrez indiquer les numéros de bons de commande et de produits sur toutes les factures, tous les emballages, tous les connaissements, etc., et toutes les informations qui s'y rapportent. Vous devrez classer, décrire, emballer, marquer et étiqueter convenablement tous les produits en vue de l'expédition et les produits doivent être dans une condition convenable pour le transport conformément aux lois ou aux règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux et vous devrez garantir WESCO contre toute réclamation, pénalité ou dommages-intérêts subis par WESCO par suite d'une expédition inappropriée des produits.

Vous garantissez que les dates d'expédition données avant l'expédition prévue sont définitives. Vous assumerez les coûts découlant d'un retard dans l'expédition des produits vendus dans le cadre du présent bon de commande à WESCO. Si WESCO prend connaissance d'une situation qui lui donne raisonnablement à penser que vous pourriez ne pas être en mesure de respecter la date de livraison dont vous et WESCO avez convenu, WESCO aura le droit de vous enjoindre de lui envoyer les produits, ou de les envoyer à un tiers, de la façon la plus rapide possible, et vous serez l'unique responsable des coûts additionnels qui en découleront.

VIII. <u>LOIS APPLICABLES</u>

Une convention régie par les modalités du présent bon de commande sera régie par la loi de la province où est situé le bureau de WESCO qui délivre le présent bon de commande et les tribunaux de cette province auront compétence exclusive, exception faite des règles en matière de choix de la loi applicable de ce territoire. Vous consentez à ce qu'un acte de procédure vous soit signifié à partir d'un autre territoire.

IX. <u>AUCUNE RENONCIATION AUX DROITS DE WESCO EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE</u>

Rien aux présentes ne peut être interprété de manière à constituer une limite aux droits de WESCO en vertu des lois fédérales, provinciales ou municipales applicables ou une renonciation à ces droits. La renonciation à un droit ou à un recours dans le cadre d'une situation survenue à un moment quelconque ne sera réputée constituer une renonciation à ce droit ou à ce recours dans le cadre de cette situation survenant à un autre moment.

X. <u>NULLITÉ PARTIELLE</u>

Si une partie des présentes modalités devait être reconnue nulle ou inopposable, elle serait considérée compatible avec la loi régissant la convention découlant du présent bon de commande, et les parties restantes, que ce soit des clauses entières, des paragraphes à l'intérieur de clauses, des phrases ou des parties de phrase, demeureront pleinement en vigueur. Le terme « clause » employé aux présentes s'entend de la totalité du texte figurant sous un titre écrit en caractères gras. À titre d'exemple, la totalité du texte figurant sous le titre « X. NULLITÉ PARTIELLE » constitue une « clause ».

37025C (11/00)